

CONSEIL COMMUNAL DU 24 MAI 2024

Présent: le bourgmestre Félix Eischen (CSV), les échevins Marc Bissen (LSAP) et Romain Kockelmann, (CSV), les conseillers communaux Cheryl Binck-Geschwind (CSV), Bonifas Larry (déi gréng), Guy Breden (CSV), Maryse Frantzen (DP), Natacha Koch (CSV), Guy Kohnen (CSV), Patrick Krecké (DP), Claudine Meyer-Deitz (LSAP), Max Molitor (LSAP) et Nathalie Noesen-Heintz (LSAP)

Excusé: /

Début de la séance: 08:30 heures

Tous les points de l'ordre du jour sont approuvés unanimement à l'exception des points 2.2., 6.2., 12, 14.4., 14.5. et 14.7.

COMMUNICATIONS

Monsieur Guy Kohnen (CSV) informe que l'Office social, en collaboration avec la Croix-Rouge, a analysé les statistiques de 2023. Il en ressort que le nombre de demandeurs d'aide a significativement diminué, bien que cette tendance soit légèrement inversée en ce qui concerne la Commune de Kehlen. Parmi les raisons invoquées, on note les loyers élevés incitant les habitants à déménager et les consignes données aux assistantes sociales pour une analyse plus rigoureuse des dossiers, en particulier concernant les relevés de compte. Par ailleurs, neuf nouveaux logements ont été attribués dans la Commune de Bertrange.

Monsieur Marc Bissen (LSAP) informe que la commune a conclu un projet pilote avec l'ACL. Une demande de la commission de mobilité concernant le covoiturage avait été formulée. Une étude en collaboration avec l'Université du Luxembourg, ainsi que des séminaires à Kehlen, ont révélé que le covoiturage n'était pas la priorité des habitants. Cependant, le projet Elmen a accru le besoin de mobilité partagée, certains résidents ne possédant pas de voiture. L'ACL, ayant déjà proposé un concept de covoiturage pour Elmen, a été contacté pour réaliser un projet pilote. Lasbl MyElmen s'est engagée à aider dans la conduite d'une enquête auprès des résidents d'Elmen, et une phase de test sera menée à l'Administration communale. Grâce à l'application Moovee, la gestion de véhicules sans clé sera possible. Cette phase de test devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

Madame Nathalie Noesen-Heintz (LSAP) évoque les chiffres de l'UGDA. Une heure de cours pour tous les élèves pour l'année scolaire 2024-2025 est fixée à 7.561,74€, représentant une augmentation de 2,51% en raison des nouveaux grades et échelons. Le budget prévisionnel pour 2024-2025 s'élève à 22.851.575,00€. Le 10 juin 2024, le Syvicol proposera une initiation à l'utilisation des drones avec des exemples d'application pour les communes ainsi qu'une formation pour la nouvelle commission du vivre-ensemble interculturel. Ensuite, elle invitera à l'événement KUKI à Kehlen et au vernissage d'artistes des communes partenaires.

Le bourgmestre, Félix Eischen (CSV), informe que le Premier Ministre Luc Frieden a visité Elmen et a été agréablement surpris. La réunion des parents d'élèves concernant l'école d'Elmen a été fructueuse et riche en échanges d'idées. En ce qui concerne l'AgriPV, il y a eu une réunion et une discussion sur une éventuelle installation d'éoliennes. L'AgriPV est en mesure de commencer les travaux de construction. Pour l'éolienne, la phase d'autorisation n'est pas encore été entamée, car des mesures de compensation doivent être prises. Une réunion a également eu lieu avec l'INPA sur la classement des maisons, au cours de laquelle le nouveau livre sur la commune de Kehlen a été publié. Lors d'une visite de l'ancien presbytère de Nospelt, récemment classé monument historique, il a été constaté que le bâtiment ne répondait pas aux normes de sécurité nécessaires pour accueillir des visiteurs. Il est important de noter qu'une restauration complète n'est actuellement pas possible pour des raisons financières.

1. Acte de vente / Compromis de vente / bail emphytéotique

1.1. Compromis de vente d'une parcelle dans la rue de Goebblange à Nospelt (Mme Layla Zaidi et M. Fabrice Gauthier)

Le 22/05/2024 l'administration communale de Kehlen, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins, a signé le compromis de vente n°2024/1/6/CM avec les partenaires Madame Layla Zaidi et Monsieur Fabrice Gauthier. Par le biais de ce compromis, l'administration commune de Kehlen vend aux partenaires la parcelle n°1996/4336, de nature «place», d'une contenance de 0,64 are, située au lieu-dit «Rue de Goebblange» pour le prix total de 32.000€. Il importe de noter que la vente a lieu dans le cadre du réaménagement de la rue de Goebblange à Nospelt, car la parcelle mise en vente longe la parcelle cadastrale n°1996/4334, propriété de l'acquéreur. Il s'ensuit que le conseil communal approuve ledit compromis de vente.

1.2. Compromis de vente pour l'acquisition d'une parcelle dans la rue du Cimetière à Kehlen (M. De Vittori Roberto et Mme Ceschin Emanuela)

Le 22/05/2024 l'administration communale de Kehlen, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins, a signé un deuxième compromis de vente n°2024/1/4/CM avec les époux M. De Vittori Roberto et Mme Ceschin Emanuela. Par le biais de ce compromis l'administration commune de Kehlen achète à la communauté d'époux la parcelle n°1860/1XX, de nature «place voirie», d'une contenance de 1,08 ares, située au lieu-dit «rue du Cimetière», faisant actuellement partie de la parcelle inscrite sous le numéro cadastral 1860/5647 au montant total de 5.980,00€. Il importe de noter que la vente a lieu dans un intérêt d'utilité publique, c.-à-d. les fonds sont acquis pour la régularisation d'emprises à la suite du réaménagement de la rue du Cimetière à Kehlen. Il s'ensuit que le conseil communal approuve ledit compromis de vente.

1.3. Salle de fêtes « Musekssall Kielen » à Kehlen – Bail emphytéotique

Le 13/05/2024 l'administration communal de Kehlen, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins, a signé un contrat de bail emphytéotique avec l'association Fanfare de Kehlen A.s.b.l., concernant la prise en location des terrains d'une superficie totale de 4,01 ares avec bâtiments à savoir la salle des fêtes et annexe, nommée « MUSEKSSALL KIELEN ». Il s'agit de la parcelle cadastrale n° 1957/5233, place, fonds inscrits au cadastre de la commune de Kehlen, section A de Kehlen. Ledit contrat prévoit l'exploitation dans un intérêt d'utilité publique les lieux loués. Par conséquent, le conseil communal approuve ledit bail emphytéotique.

1.4. Salle de fêtes « Musekssall Kielen » à Kehlen – Convention de prestation de services pour l'entretien et pour la mise en conformité de la sécurité générale et technique

Le 13/05/2024 l'Administration communale de Kehlen, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, a signé la convention de prestation de service pour l'entretien et pour la mise en conformité de la sécurité générale et technique de la salle de fête à Kehlen avec l'association Fanfare de Kehlen A.s.b.l.. Il importe de noter que les travaux d'amélioration et de mise en conformité de la sécurité générale et technique comprennent entre autres l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la mise en état des installations électriques, les installations de chauffage et de ventilation, les travaux de rénovation, les installations techniques ainsi qu'une rubrique « divers » englobant les réceptions par un organisme agréé, les frais de bureaux d'études spécialisés ainsi que les imprévus et divers. Le conseil communal approuve ladite convention.

1.5. Salle de fêtes « Musekssall Kielen » à Kehlen – Prolongation et avenant au contrat de concession d'un droit de superficie

Le 19/12/1994 l'Administration communale de Kehlen, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, a signé le contrat de concession d'un droit de superficie, qui a été approuvé par l'autorité supérieure le 25/01/1995, avec l'association Fanfare de Kehlen A.s.b.l.. L'association Fanfare de Kehlen A.s.b.l. et le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kehlen se sont mis d'accord pour prolonger ledit contrat de concession d'un droit de superficie non pas pour une durée de 10 ans, comme prévu, mais jusqu'au 24/01/2051, ceci pour des raisons pratiques alors que le bail emphytéotique prendra fin à cette même date. En date du 13/05/2024, une prolongation voire avenant y relatif a été signé. Ainsi, le conseil communal approuve celui-ci.

2. Lotissements

2.1. Lotissement de terrains agricoles à Kehlen

En date du 11/04/2024, M. Roland Proess a présenté un projet de lotissement qui a pour objet de lotir les parcelles n°570/5143 et 966/4758, section A de Kehlen, d'une contenance totale de 244,15 ares, au lieu-dit « Unter Laschschinkel », en 4 lots, pour y réaliser un projet dans le cadre de la protection de la nature et des ressources naturelles. Le conseil communal approuve ledit projet de lotissement.

2.2. Lotissement de terrains au lieu-dit Kräizhiel à Nospelt

Le bureau de géomètres GEOCAD Sàrl de Luxembourg a établi un projet de lotissement pour le compte de la société Kuhn Constructions S.A. qui a pour objet de rectifier les limites entre les parcelles 579/XXX1, 579/XXX2, 580/XXX3, 580XXX4, 580/XXX5 et 580/XXX6, section C de Nospelt, au lieu-dit « Kräizhiel » sans que de nouvelles parcelles cadastrales soient créées. Le conseil communal approuve ledit projet.

3. Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (MOPO PAG) – « 9 rue de Keispelt » à Kehlen

Dans sa séance du 27/10/2023, le conseil communal a décidé d'introduire en procédure le projet de modification ponctuel du plan d'aménagement général « 9 rue de Keispelt » à Kehlen, élaboré sur initiative du collège des bourgmestre et échevins par le bureau d'ingénieurs-conseils Luxplan S.A. de Contern, dans sa version d'octobre 2023, et comprenant entre autres la description du projet, la motivation, l'étude préparatoire, la partie graphique du PAG et la fiche de présentation. Ladite proposition de modification ponctuelle du PAG propose le reclassement des constructions situées sur la parcelle cadastrale n°1951/5354 et protégées comme « construction à conserver » en « gabarit d'une construction existante à préserver ». Le conseil communal approuve le projet de la modification ponctuelle du plan d'aménagement général « 9 rue de Keispelt » à Kehlen élaboré sur initiative du collège des bourgmestre et échevins par le bureau d'ingénieurs-conseils Luxplan S.A. de Contern, dans sa version d'avril 2024.

4. Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Particulier Quartier -Existant (MOPO PAP-QE) – 9 rue de Keispelt à Kehlen

Le bureau d'ingénieurs-conseils Luxplan S.A. de Contern a élaboré la proposition de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' « 9 rue de Keispelt » à Kehlen pour le compte de l'administration communale et visant uniquement le plan de repérage avec le reclassement de la construction sise sur la parcelle cadastrale n°1951/5354, actuellement classée en « construction à conserver » en « gabarit d'une construction existante à préserver ». Dans la séance du 25/10/2023, le collège des bourgmestre et échevins a constaté que la proposition de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' « 9, rue de Keispelt » à Kehlen est conforme

au projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général « 9 rue de Keispelt » à Kehlen introduit en procédure par délibération du conseil communal du 27/10/2023. En sa séance du 25/10/2023 le collège des bourgmestre et échevins décide d'introduire la proposition de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' « 9, rue de Keispelt » à Kehlen dans sa version d'octobre 2023 et comprenant entre autres, la description du projet, la motivation, la partie graphique du PAP-QE. Le conseil communal approuve la proposition de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier QE « 9 rue de Keispelt » à Kehlen de la commune de Kehlen, telle qu'elle est présentée et comprenant entre autres, la description du projet, les explications sur les adaptations suite à l'avis de la cellule d'évaluation, la motivation, les plans de repérage situation légale et situation projetée ainsi que la version coordonnée des plans de repérage.

5. Comité de jumelage – nomination de membres

La commune a publié un appel à candidatures pour les représentants des associations locales, le représentant du commerce et de l'artisanat ainsi que les représentants des jeunes habitants de la commune, âgés entre 16 et 25 ans et 8 candidatures ont été reçues, à savoir

- Marie-Anne KIEFFER-GIERES – Fanfare Kehlen
- Marc MAAS – Gaart an Heem Kielen/Olm
- Willy SUYS – Photothéik Kielen
- André GERGES – Frënn vum Brenneremusée
- Sarah DELCOURT – My Elmen asbl
- Olivia SPARAPANO – My Elmen asbl
- Marie-Jeanne SCHMIT – Gaart an Heem Kielen/Olm
- Nico HAMES – Cycles comiques Olm

Pour les 8 postes vacants concernant les associations locales, 8 candidatures ont été reçues et que partant il n'y pas lieu de passer par un vote pour leur nomination. Aucun candidat ne s'est présenté comme représentant du commerce et de l'artisanat et comme représentant des jeunes habitants de la commune, âgés entre 16 et 25 ans.

Le comité de jumelage se compose comme suit :

Parti politique CSV	M. Lucien KOCH
Parti politique LSAP	Mme Anne ZEIHEN
Parti politique DP	Mme Maryse FRANTZEN
Parti politique déi gréng	Mme Josette CLEMENS
Commission consultative communale du vivre-ensemble interculturelle	Mme Natacha KOCH
Commission consultative communale scolaire	M. Guy BREDEN
Commission consultative communale des affaires culturelles	M. Kevin URBING
Commission consultative communal des sports et loisirs	M. Massimo REGNO
Associations locales	Mme Marie-Anne KIEFFER-GIERES, Fanfare Kehlen
	M. Marc MAAS, Gaart an Heem Kielen/Olm
	M. Willy SUYS, Photothéik
	M. Nico HAMES, Cycles comiques Olm
	M. André GERGES, Frënn vum Brennereimusée
	Mme Marie-Jeanne SCHMIT, Gaart an Heem Kielen/Olm
	Mme Sarah DELCOURT, My Elmen asbl
	Mme Olivia SPARAPANO, My Elmen asbl
Commerce / Artisanat	vacant
Jeune 16-25 ans	vacant
Corps enseignant	Mme Anouk SCHINTGEN
CGDIS	M. Kevin MACIEL DOS SANTOS

6. Commissions consultatives communales

6.1. Commission consultative communale de l'Énergie et de l'Environnement : Démission d'un membre

Par le biais de son courrier du 23/05/2024, M. Roger Schauls de Keispelt donne sa démission en tant que membre neutre de la commission consultative communale de l'Énergie et de l'Environnement. Il s'ensuit que le conseil communal accorde la démission à M. Roger Schauls de Keispelt. La commission consultative communale de l'Énergie et de l'Environnement se compose ainsi comme suit :

N°	Nom / Prénom		Fonction	Localité
1	BREDEN Guy	CSV	Président	Kehlen
2	BINCK-GESCHWIND Cheryl	CSV	Membre	Kehlen
3	BIVER Alain	CSV	Membre	Kehlen
4	vacant	LSAP	Secrétaire	
5	BLEI Joël	LSAP	Membre	Kehlen
6	FRANTZEN Maryse	DP	Membre	Olm
7	SCHMITZ Jean-Claude	déi gréng	Membre	Olm
8	LANNERS Marc	Neutre	Membre	Nospelt
9	PICARD Marc	Neutre	Membre	Keispelt
10	SCHLEISER Franz	Neutre	Membre	Kehlen
11	PELLER Franky	Neutre	Membre	Keispelt
12	SCHROEDER Claude	Neutre	Membre	Kehlen
13	vacant	Neutre	Membre	

6.2. Commission consultative communale de l'Inclusion sociale et de la Participation Citoyenne – Nomination de membres

Actuellement, trois postes neutres sont vacants au sein de la commission consultative communale de l'Inclusion sociale et de la Participation Citoyenne. Quatre candidatures ont été adressées au secrétariat communal, à savoir celle de M. Massimo REGNO de Olm, Mme Marie-Claire LINK de Nospelt, M. Momar Tallar SOW de Kehlen et M. Paul MARTIN de Kehlen. Le conseil communal procède par scrutin secret à la nomination de 3 membres neutres pour la commission consultative communale de l'Inclusion sociale et de la Participation Citoyenne qui se compose ainsi comme suit :

N°	Nom / Prénom		Fonction	Localité
1	JUNG Norbert	CSV	secrétaire	Nospelt
2	KOHLEN Guy	CSV	membre	Nospelt
3	MASSARD Sandrine	CSV	membre	Keispelt
4	REHLINGER Sandra	LSAP	présidente	Kehlen
5	BACK Joan	LSAP	membre	Olm
6	CASEY Wendy	DP	membre	Keispelt
7	BONIFAS Larry	déi gréng	membre	Nospelt
8	PEREIRA-PACIOTTI Patrizia	neutre	membre	Olm
9	LIESCH Camille	neutre	membre	Olm
10	RIEDEL-MAHR Nora	neutre	membre	Keispelt
11	LINK Marie-Claire	neutre	membre	Nospelt
12	SOW Momar Tallar	neutre	membre	Kehlen
13	MARTIN Paul	neutre	membre	Kehlen

7. UGDA (Union Grand-Duc Adolphe) – Subside pour les principales actions 2024

Par le biais de sa lettre du 17/04/2024, l'association sans but lucratif Union Grand-Duc Adolphe (UGDA), sollicite, en raison de l'organisation de différentes manifestations de l'année 2024 visant à promouvoir la musique chorale et instrumentale, un don sous forme d'adhésion soit au comité d'honneur moyennant 25,00€, soit au comité de patronage moyennant 50,00€. Le collège des bourgmestre et échevins propose d'allouer 50,00€ à l'Union Grand-Duc Adolphe (UGDA) en vue d'adhérer au comité de patronage. Il s'ensuit que le conseil communal alloue un subside de 50,00€ à l'Union Grand-Duc Adolphe (UGDA).

8. Dons de compensation pour cadeaux d'anniversaires de naissance et de mariage

Le collège des bourgmestre et échevins a décidé en sa séance du 05/07/2023 de fixer les tarifs pour les arrangements de fleurs à offrir dans le cadre d'anniversaires, de naissance et de mariage comme suit :

• anniversaire 80 ans	60,00 €
• anniversaire 85 ans	70,00 €
• anniversaire 90 ans	90,00 €
• anniversaire 95 ans	100,00 €
• anniversaire 100 ans	125,00 €
• noces d'or (50 ans)	75,00 €
• noces de diamant (60 ans)	90,00 €
• ouverture commerce	75,00 €

Dans ce contexte, le collège des bourgmestre et échevins a pris l'initiative de proposer aux bénéficiaires de renoncer aux fleurs respectivement cadeau, et qu'en contrepartie la valeur des fleurs/cadeaux soit versée à une association caritative de leur choix. Plusieurs concernés ont profité de cette opportunité pour renoncer aux fleurs/cadeau et qu'en contrepartie un don de la part de la commune soit versé à une association caritative de leur choix à savoir

Mariages			
Noms & Prénoms	Années de mariage	Association demandée	Montant
Engel Léon-Hoffman Liliane	60	Fondation Cancer Luxembourg asbl	80,00 €
Wagner Alphonse Ernest-Dentzer Marie-Josée Christine	60	Fondation Cancer Luxembourg asbl	80,00 €
Wracken Jeannot-Fiegen Colette	50	Fondation Kriibskrank Kanner	70,00 €

Anniversaires			
Noms & Prénoms	Anniversaire	Association demandée	Montant
Peiffer Rodolphe	80	Parkinson Luxembourg asbl	70,00 €
Marx Henri	80	Fondation Kriibskrank Kanner	70,00 €
Bonifas Elisabeth	80	Télévie Luxembourg asbl	70,00 €
Reichling Joseph	80	Fondation Kriibskrank Kanner	70,00 €
Weis Edmond	80	Parkinson Luxembourg asbl	70,00 €
Akalin Atilla	80	Fondation Kriibskrank Kanner	70,00 €
Lortet Lucienne	90	Fondation Kriibskrank Kanner	90,00 €
Lies Jean	85	Médecins Sans Frontières Luxembourg asbl	80,00 €

Total **820,00€**

Ainsi, le conseil communal alloue les subsides suivants aux œuvres et associations nationales et humanitaires internationales, à savoir :

Association	Forme juridique	Article budgétaire	Montant
Fondation Cancer Luxembourg asbl	ASBL	3/192/615100/99001	160,00 €
Fondation Kriibskrank Kanner	ASBL	3/192/615100/99001	370,00 €
Parkinson Luxembourg asbl	ASBL	3/192/615100/99001	140,00 €
Télévie Luxembourg asbl	ASBL	3/192/615100/99001	70,00 €
Médecins Sans Frontières Luxembourg asbl	ONG	3/191/648110/99001	80,00 €

9. Affaires du Personnel

9.1. SEA - Création de 5 postes d'employé communal dans la catégorie C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social

En raison de la situation au niveau du personnel actuellement en fonction en ce qui concerne les démissions, les congés de maladie, de maternité et parental prolongés et vu que le nombre d'enfants inscrits en la maison relais

parascolaire à Kehlen et Olm a de nouveau augmenté pour l'année scolaire 2024-2025, il y a lieu de se procurer les ressources humaines nécessaires pour faire face à ces évolutions. Par conséquent, le conseil communal crée cinq postes d'employé communal à plein-temps pour les structures d'accueil de la commune de Kehlen dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social.

9.2. SEA enfants - Création d'un poste d'employé communal dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe éducatif et psycho-social (ancien éducateur gradué)

Suite à la décision du collège des bourgmestre et échevins d'engager un chargé de direction par maison, notamment pour la nouvelle maison relais à Elmen, le conseil communal crée un

poste d'employé communal pour les structures d'accueil de la commune de Kehlen dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe éducatif et psycho-social (ancien éducateur gradué).

10. Acquisition d'un véhicule – leasing financier

Le collège des bourgmestre et échevins propose à opter pour l'acquisition d'une voiture électrique pour les besoins du service technique par les biais d'un leasing financier. Le montant du leasing financier pour la voiture électrique s'élève suivant offre de prix à 28.407,77€ hTVA (31.918,22€ TTC). Pour pouvoir comptabiliser le leasing financier, il s'avère nécessaire de procéder à une modification budgétaire laquelle consiste en la création des articles budgétaires requis. Par ailleurs, le collège des bourgmestre et échevins propose de recourir à une procédure de marché négocié étant donné que le montant du marché est estimé à 28.407,77€ hTVA. Dans ce contexte, le conseil communal approuve l'initiative de procéder par marché négocié pour l'acquisition en question et la modification budgétaire.

11. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins

Le conseil communal confirme les règlements de circulation suivants :

- dans la rue d'Olm à Kehlen pour des travaux de raccordement de fibre optique pour des maisons résidentielles pour la société P&T du 10/05/2024 au 14/06/2024;
- dans la rue de Nospelt à Kehlen pour des travaux de raccordement de fibre optique pour des maisons résidentielles pour la société P&T du 10/05/2024 au 14/06/2024;
- dans la rue « Am Scharfeneck » à Kehlen à la hauteur de la maison 10 et dans la rue « A Bächel » à Kehlen pour des travaux de raccordement de fibre optique pour des maisons résidentielles pour la société P&T du 13/05/2024 au 14/06/2024;
- dans la rue « An der Gassel » à Kehlen pour des travaux de raccordement de fibre optique pour des maisons résidentielles pour la société P&T du 16/05/2024 au 14/06/2024.

12. Construction de nouveaux vestiaires avec buvette et locaux annexes au Stade Albert Berchem à Kehlen – Devis et crédit supplémentaire

En date du 22/04/2024, le bureau d'architectes abplus s.a. a établi un devis supplémentaire révisé pour la construction de nouveaux

vestiaires avec buvette et locaux annexes au stade Albert Berchem à Kehlen et qui s'élève à 6.906.358,90€, auxquels s'ajoutent les frais engendrés par différents travaux effectués autour de la construction, non prévus par ledit devis, au montant de 790.529,80€, soit un total de 7.696.888,70€. Les coûts supplémentaires sont justifiés, entre autres, par la fourniture du mobilier, le raccordement électrique principal, l'aménagement des alentours, la réalisation d'une plateforme pour une tente, l'augmentation générale des prix ainsi que les travaux supplémentaires non prévus. Le conseil communal approuve ledit devis révisé et vote un crédit supplémentaire de 1.000.000,00€.

13. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants (SEA)

13.1. Attribution de l'indemnité pour l'accompagnement pendant la pratique professionnelle d'éducateur en alternance

Le conseil communal décide de réattribuer les indemnités touchées pendant l'année 2023 pour l'accompagnement pendant la pratique professionnelle d'éducateur en alternance à différents agents.

13.2. Demande de mise à la retraite d'un employé communal de la catégorie C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal accorde démission honorable des fonctions d'employé communal auprès du service d'éducation et d'accueil communal pour enfants à un employé communal dans la catégorie C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social et ce à partir du 01/10/2024 pour faire valoir son droit à la retraite et avec remerciements pour les bons et loyaux services.

13.3. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Après scrutin secret, le conseil communal nomme un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social pour les structures d'accueil de la commune de Kehlen à raison d'une tâche variable entre 20 et 30 heures de travail par semaine et à durée indéterminée.

13.4. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateur diplômé)

Après scrutin secret, le conseil communal nomme un éducateur diplômé pour les structures d'accueil de la commune de Kehlen avec degré d'occupation de 90 % (36 heures de travail par semaine) sous le statut de l'employé communal et à durée indéterminée.

13.5. Décision de classement d'un employé communal de la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal décide, en application de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 28/07/2017 concernant le régime et les indemnités des employés communaux, le classement d'un employé communal de la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social.

14. Enseignement – propositions de réaffectations

14.1. Enseignement - Propositions de réaffectations (C2-4 2p SUR 100 % A 24-25)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des deux postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (C2-4 2p SUR 100 % A 24-25) à partir de l'année scolaire 2024/2025 un candidat de la première liste.

14.2. Enseignement - Propositions de réaffectations (C2-4 2p SUR 100 % A 24-25)

Après scrutin secret, le conseil propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des deux postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (C2-4 2p SUR 100 % A 24-25) à partir de l'année scolaire 2024/2025 un candidat de la première liste.

14.3. Enseignement - Propositions de réaffectations (C2-4 1p SUR 100 %)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un poste vacant d'instituteur à l'enseignement fondamental (C2-4 1p SUR 100 %) à partir de l'année scolaire 2024/2025 un candidat de la première liste.

14.4. Enseignement - Propositions de réaffectations (C2-4 1p SUR 75 %)

Après scrutin secret, le conseil communal informe le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse que lors du vote relatif à la réaffectation du poste vacant C2-4 1p SUR 75 %, aucun candidat de la première liste n'a été retenu et que le poste demeure vacant.

14.5. Enseignement - Propositions de réaffectations (C2-4 2p 100 %)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des deux postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (C2-4 2p 100 %) à partir de l'année scolaire 2024/2025 un candidat de la première liste.

14.6 Enseignement - Propositions de réaffectations (C2-4 2p 100 %)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des deux postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (C2-4 2p 100 %) à partir de l'année scolaire 2024/2025 un candidat de la première de liste.

14.7. Enseignement - Propositions de réaffectations (poste éducateur, 2è intervenant précoce 2p)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des deux postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (poste éducateur, 2è intervenant précoce 2p) à partir de l'année scolaire 2024/2025 un candidat de première liste.

14.8. Enseignement - Propositions de réaffectations (poste éducateur, 2è intervenant précoce 2p)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des deux postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (poste éducateur, 2è intervenant précoce 2p) à partir de l'année scolaire 2024/2025 un candidat de la première liste.

14.9. Enseignement - Propositions de réaffectations (C1 5p 100 % A 24-25)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des cinq postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (C1 5p 100 % A 24-25) à partir de l'année scolaire 2024/2025 un candidat de la première liste.

14.10. Enseignement - Propositions de réaffectations (C1 5p 100 % A 24-25)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des cinq postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (C1 5p 100 % A 24-25) à partir de l'année scolaire 2024/2025 un candidat de la première liste.

14.11. Enseignement - Propositions de réaffectations (C1 5p 100 % A 24-25)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des cinq postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (C1 5p 100 % A 24-25) à partir de l'année scolaire 2024/2025 un candidat de la première liste.

14.12. Enseignement - Propositions de réaffectations (C1 5p 100 % A 24-25)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des cinq postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (C1 5p 100 % A 24-25) à partir de l'année scolaire 2024/2025 un candidat de la première liste.

14.13. Enseignement - Propositions de réaffectations (C1 5p 100 % A 24-25)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des cinq postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (C1 5p 100 % A 24-25) à partir de l'année scolaire 2024/2025 un candidat de la première liste.

14.14. Enseignement - Propositions de réaffectations (C2-4 3p 100 % A 24-25)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des trois postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (C2-4 3p 100 % A 24-25) à partir de l'année scolaire 2024/2025 un candidat de la première liste.

14.15. Enseignement - Propositions de réaffectations (C2-4 3p 100 % A 24-25)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à

un des trois postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (C2-4 3p 100 % A 24-25) à partir de l'année scolaire 2024/2025 un candidat de la première liste.

14.16. Enseignement - ropositions de réaffectations (C2-4 3p 100 % A 24-25)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des trois postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (C2-4 3p 100 % A 24-25) à partir de l'année scolaire 2024/2025 une candidate.

14.17. Enseignement - Propositions de réaffectations (C1 1p SUR 50 % A 24-25)

Le conseil communal prend note qu'aucune candidature n'a été présentée pour le poste vacant d'instituteur (C1 1p SUR 50 % A 24-25) et que le poste demeure vacant.

15. Administration Communale de Kehlen - Démission d'un fonctionnaire communal de la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1 (ancien rédacteur)

Le conseil communal approuve la démission volontaire d'un fonctionnaire communal au groupe de traitement B1 (ancien rédacteur), sous-groupe administratif auprès de la commune de Kehlen avec effet au 01/10/2024 avec remerciements pour les bons et loyaux services.